

Séance du conseil Municipal du 25 janvier 2017

Compte-rendu sommaire

Vote des taux de la fiscalité locale pour 2017

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2017 :

Taxe d'habitation :	12,80 %
Taxe sur le foncier bâti :	21,02 %
Taxe sur le foncier non bâti :	37,61 %

Renouvellement d'une ligne de crédit de trésorerie

Une ligne de crédit de trésorerie sera renouvelée auprès du Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour un montant maximal de 100 000 euros.

Convention d'autorisation de travaux, d'entretien et financière passée avec le Département de Maine et Loire : autorisation de signature

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Henri Fricotelle (RD305), le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention fixant les modalités et les responsabilités d'entretien de chacune des parties, avec une participation du Département de 2 000 euros pour la couche de roulement.

Contrat Enfance et Jeunesse : participation au financement des postes animateur jeunesse :

Pour l'année 2017, une participation de 9 071,56 euros sera versée à l'AFRIEJ (Association Familles Rurales Intercommunale Enfance et Jeunesse).

Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement

- Rapport d'activités des exercices 2014 et 2015 :

Le conseil municipal a pris acte de ce rapport.

Contrat d'assurance groupe

Le conseil municipal décide de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de Gestion de Maine et Loire pour la couverture des risques statutaires des agents permanents, le contrat actuel arrivant à son terme le 31 décembre 2017, et autorise le Maire à signer la demande de consultation.

Transaction sur bien soumis au droit de préemption

La commune renonce à son droit de préemption sur la vente d'un bien cadastré section F n° 1120 et 1123 situé au bourg de Rou.

Pour extrait certifié conforme
A Rou-Marson, le 26 janvier 2017
Le Maire,

Rodolphe MIRANDE